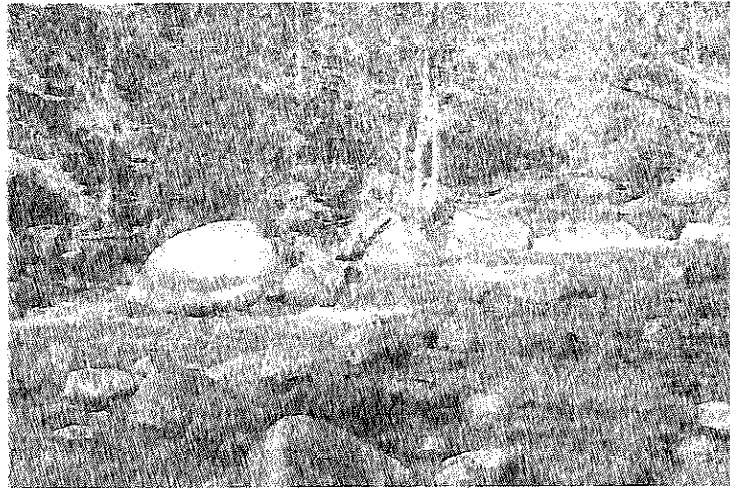


Mémoire



**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BARRAGE
À LA DÉCHARGE DU LAC SERGENT**

*Présenté au ministre de l'environnement du Québec
M. André Boisclair*

10 décembre 2002

par Denise Moreault

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	3
OPINIONS ET PRÉOCCUPATIONS	3
<i>Abaisser les crues printanières de 30cm</i>	3
<i>Régulariser le niveau d'eau l'été</i>	5
<i>Pour ce qui est des barrages clandestins.</i>	9
POSITION ET ARGUMENTATIONS	11
SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES	12
CONCLUSION	14
ANNEXE 1 Débit de la décharge	15
ANNEXE 2 Activités récréatives	18
ANNEXE 3 Section 22 et 23 selon DA1	22



4 novembre 2002

1. INTRODUCTION

Bonjour, je m'appelle Denise Moreault, et je suis résidente de Saint-Basile. Je vis en permanence, depuis juillet 1985, en bordure de la rivière de la décharge du lac Sergent. Celle-ci fait donc partie du milieu de vie quotidien de ma famille depuis 17 ans et a très fortement influencé notre choix au moment de l'achat de la propriété. En effet, la rivière serpente sur nos terres sur plus d'un kilomètre, dans la section aval du barrage projeté.

Mon intérêt pour l'environnement et les impacts humains sur celui-ci date de plusieurs années déjà. J'ai pu l'exprimer par mon implication tant à titre bénévole que professionnel à maintes occasions dans des groupes environnementaux et écologistes.

D'abord je dois dire que la période de questions en plus d'apporter des précisions à certaines de mes inquiétudes, m'a fourni plusieurs sujets de questionnement que je n'ai pas pu exprimer dans les délais réservés à cet effet. Aussi, je vous soumetts les questionnements qui me restent par l'entremise de ce mémoire en espérant trouver dans votre rapport final les réponses à mes interrogations ou à tout le moins que ceux-ci servent à alimenter votre réflexion.

2. OPINIONS ET PRÉOCCUPATIONS

Dans un premier temps, je questionne la justification du projet par rapport à l'atteinte des objectifs visés et à la nécessité de construire un barrage pour les réaliser.

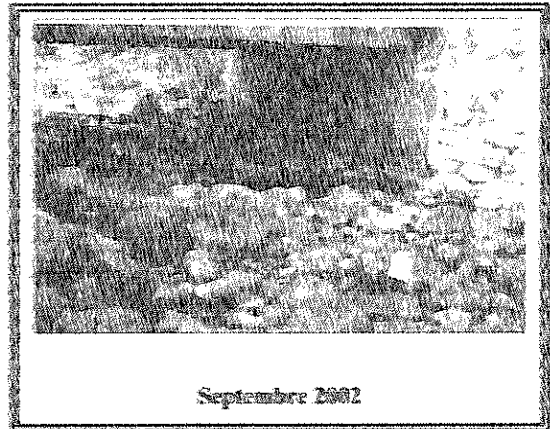
a) Abaisser les crues printanières de 30cm. Les réponses obtenues des experts consultés lors de la période de questions me confirment que cet objectif ne sera que partiellement atteint. Il y aura encore des risques d'inondation même avec la construction du barrage tel que projeté. Le problème causé par ces crues est la contamination du lac par les fosses septiques et les éléments épurateurs qui se retrouvent submergés. J'aimerais que la commission étudie cette situation, car à mon avis on n'a pas besoin d'un barrage pour régler un problème technique d'installations septiques mal zonées, puisque de toute évidence s'il y a inondation des installations,

on est en zone inondable! Et comme les experts en hydrologie le disent, même avec le barrage on n'éliminera pas toutes ces zones.

Quant à la réduction effective de 30cm, il me reste encore des doutes qui n'ont pas été écartés. Il semble de plus que la vidange automnale du lac, nécessaire à l'atteinte de cet objectif, puisse être dommageable pour la faune dans la rivière. Certaines zones pourraient être exondées et provoquer un gel des œufs. Le lessivage des œufs de truites lors de l'évacuation massive d'eau qui se fera en période où les variations naturelles de débit dans la rivière sont déjà importantes en raison des pluies d'automne. Ne risque-t-on pas d'accentuer ce phénomène au point d'en faire un problème. Je peux affirmer que les variations de débit de la rivière en raison de la nature de son bassin versant accidenté sont parfois importante et rapide. Des sections de la rivière sont sur fond vaseux (limon et argile) et se brouillent facilement après une forte pluie, cela a-t-il un impact sur la faune si on accentue cette mise en suspension des sédiments sur une longue période? Risque-t-on de provoquer des problèmes d'érosion et d'inondation dans la partie aval où il y a déjà de petits débordements en période naturelle de fortes pluies automnales. Il y a un pont dans ce secteur sur ma propriété, ça m'inquiète.

Finalement, on a bien peu parler de la période d'étiage hivernal dans la rivière. Je crains aussi que les herbiers qui se trouvent dans la rivière soient affectés par le manque d'eau et ne soit pas disponibles pour l'alimentation des poissons au moment opportun, comme on a mentionné cette possibilité pour le lac, je suis persuadée que les mêmes règles s'appliquent pour la rivière. À long terme, ne risque-t-on pas de modifier la nature de ces postes d'alimentation en perturbant le régime hydrique naturel? De plus, comme il est mentionné dans l'étude que les résidus de construction des barrages clandestins accentuent les crues printanières, le fait d'enlever ces roches pourrait peut-être régler le problème en bonne partie. Car au cours d'une visite au pont du Chemin Tour-du-Lac-sud, j'ai pu constater qu'il y avait beaucoup de roches empilées. Comme on l'a mentionné au cours de la période de questions, ce pont est le principal élément de restriction en période de crues.

Il me semble donc logique qu'on fasse un nettoyage à cet endroit comme le projetait le promoteur sans nécessairement draguer toute la décharge du pont jusqu'au lac. La ville de Lac-Sergent n'aurait peut-être pas à défrayer un sou, car j'ai appris cet été par le maire



Septembre 2002

M. Beaudoin, que si c'était les personnes qui avaient fait les barrages qui les défaisaient, on n'avait même pas besoin de permis du Ministère de l'environnement, pourquoi ne pas demander à ces personnes de contribuer à régler un problème qu'elles ont causé? On peut aussi penser à envisager des modifications au pont si c'est possible et que ça règle le problème d'inondation sans qu'on ait à faire de barrage.

b) Régulariser le niveau d'eau l'été. Je crois qu'on ne pourra pas maintenir le niveau désiré par le promoteur sans réduire de façon significative le débit de la rivière en période estivale.

Car, soyons logique et posons les bonnes questions. Pourquoi le niveau du lac baisse-t-il et vivons-nous des périodes d'étiage? C'est que contrairement à ce que le promoteur prétend depuis le début, on peut faire sortir plus d'eau qu'il n'en rentre dans le lac durant certaines périodes de l'année, ce qui provoque les baisses de niveau en été, sinon le lac serait toujours stable! En plus de l'eau qui se retrouve dans la décharge, il y a un prélèvement important par évaporation en période estivale qui s'accroît durant les canicules et une infiltration autour du lac par ses berges. En même temps on assiste à une réduction des apports des tributaires du lac. C'est un phénomène naturel que tout l'écosystème vit en même temps. Même des lacs qui disposent déjà de systèmes de contrôle de niveau ont subi une baisse cet été, la baisse du lac Sergent n'a donc rien d'anormal compte tenu de la situation de sécheresse de l'été 2002.

Donc, comme on ne peut techniquement empêcher l'évaporation et la perte par les berges, il ne reste que la décharge où on a un contrôle. Ce constat explique donc le design du barrage projeté et la différence de niveau de 2 pouces entre les deux déversoirs. Lors de période d'étiage estival, l'eau ne passera plus par-dessus le déversoir de 10 mètres et sera évacuée seulement par celui de 2.4 mètres et la passe à poissons, ce qui aura pour conséquences de réduire considérablement le débit naturel de la rivière pour permettre le maintien du niveau du lac. L'abaissement prononcé et prolongé du niveau d'eau en été dans la rivière, modifiera l'aspect du secteur des cascades de la section 19, où nous avons un lieu de villégiature en plus d'affecter la baignade et la pêche. La diminution du débit entraînera un réchauffement de l'eau dans la rivière et perturbera la faune aquatique.

En contre partie, en cas de forte pluie et de hausse de niveau du lac, on propose d'augmenter la capacité d'évacuation de la décharge en enlevant des poutrelles de contrôle. Encore une fois on joue avec le débit de la rivière ce qui a comme effet de déranger les activités récréatives en aval. Si la variation de débit est trop importante on ne peut pêcher ni se baigner de façon sécuritaire pour les enfants.

Il faut considérer les modifications de débits dans la rivière comme un facteur très important dans les contraintes d'utilisation de ce milieu. Nous avons appris avec les années à vivre avec les sautes d'humeur naturelles du cours d'eau. La période d'utilisation des lieux à des fins de villégiatures s'étale sur toute l'année. Nous pouvons profiter de la présence de la rivière même en hiver car les cascades ne gèlent pas et sont accessibles à ski de fond ou raquettes. Le spectacle vaut le déplacement et fait régulièrement partie de nos randonnées durant toute l'année. Je crains que l'aspect des cascades ne soit modifié par le manque d'eau en hiver ou en été.

Nous pouvons aussi profiter de la rivière durant toute la saison de pêche sportive lorsque le niveau de l'eau le permet... Lorsque le niveau est trop bas et que l'eau se réchauffe, les prises de poissons diminuent beaucoup et sont souvent nulles; s'il y a trop de courant, débit trop élevé, ce n'est pas sécuritaire pour les enfants.

Pour ce qui est de la baignade, elle se fait selon les années environ du 10 juin au 1 septembre, quand l'eau redevient trop froide. Durant cette période, le confort et la sécurité de la baignade sont directement affectés par le débit de la rivière. Pas assez d'eau, on se retrouve dans la boue ou la roche; trop d'eau, le courant est dangereux pour les enfants! Donc considérant que le nombre de jours propices à la baignade est déjà restreint par les conditions naturelles de la rivière, nous affirmons qu'il est inacceptable que la gestion d'un barrage en amont viennent diminuer leur nombre ou affecter la qualité de ces activités. Entre autres activités récréatives la rivière attire aussi plusieurs campeurs, camping sauvage, au cours de l'été. À quelques reprises, des groupes de scouts sont venus pour pratiquer des activités de survie en nature; la rivière fait partie des éléments d'intérêt éducatifs pour ces jeunes.

Finalement, les impacts sur les habitats fauniques riverains n'ont pas été sérieusement étudiés ni même considérés. Je ne crois pas que l'on puisse juger de la qualité et de la diversité d'un écosystème uniquement par photo-interprétation ou présomption, aucun inventaire faunique n'est disponible on a seulement identifié la présence d'espèces de poissons sans évaluer l'importance, la relation de dépendance, ni la qualité de chaque espèce. Les sites de reproduction et d'alimentation ne sont pas répertoriés dans la rivière, on ne peut donc pas juger de leur vulnérabilité lors des modifications de débits imposées par la gestion du barrage et ainsi établir un débit écologique vraiment adéquat.

Le manque de données sur l'état actuel des populations et des habitats ne nous permettra pas de savoir si le barrage affecte l'environnement vivant. N'oublions pas qu'en cas de dommages, se sont les citoyens de la décharge qui devront faire la preuve que le barrage est impliqué; sans données datant d'avant la construction du barrage, ça risque d'être ardu voir impossible. La présence d'une espèce animale particulière telle une tortue serpentine, d'oiseaux de berge comme la bécasse d'Amérique, de site de reproduction d'amphibiens, de sites de nidification d'oiseaux aquatiques tels les canards, de hérons qui viennent se nourrir, de castor, etc. devraient

être considérés lors d'une étude d'impact sérieuse pour s'assurer qu'on ne déplacera pas ces populations animales en affectants leur milieu de vie. Car ainsi on risque d'appauvrir un écosystème diversifié, ce qui serait déplorable et inacceptable.

Tout cela fait aussi partie intégrante de la qualité de vie de ma famille et je ne suis pas disposée à accepter de le perdre sans aucunes raisons valables. Il faut prendre en considération que la rivière se situe dans un milieu sain, peu perturbé, protégé de la pollution agricole, donc il est important de conserver ces acquis compte tenu des coûts importants associés à la restauration de cours d'eau perturbés ou dégradés. Justement à Saint-Basile il y a un projet d'amélioration de la rivière Chaude, des milliers de dollars ont déjà été investis et ce n'est pas terminé. Faudra-t-il faire face au même problème avec la décharge du Lac-Sergent dans quelques années? Est-ce l'héritage que je laisserai à mes enfants, une rivière dégradée? Les informations dont je dispose ne sont pas rassurantes ni suffisantes pour que je ne sois pas inquiète de la situation.

Pour ce qui est des bénéfices souhaités dans le lac, soit la diminution des plantes aquatiques, il semble que se soit la diminution des apports en phosphore plus que la hausse du niveau d'eau qui puisse avoir un réel impact positif. En plus, on mentionne dans l'étude faite par BEC inc. en 1989 que : « *Bien que ces plantes puissent être nuisibles à certains usages récréatifs, elles jouent un rôle important dans l'oxygénation de l'eau et comme habitat pour la faune aquatique(elles sont certainement plus bénéfiques que nuisibles)* » point 3.1 . Le plan directeur proposé par Technisol (DA7), recommande d'intégrer le contrôle des crues à un plan de gestion écologique, de déterminer la ligne des hautes eaux et de tenir compte de la végétation ainsi que de l'écosystème riverain pour déterminer le niveau d'eau moyen en été. A-t-on tenu compte de ces recommandation avant d'établir le niveau ou se fie-t-on seulement aux données citées dans l'étude bathymétrique (PR1.3) qui a fixé un niveau de référence à 158.041? Est-on obligé d'atteindre ce niveau pour profiter du lac? Ne pourrait-on pas satisfaire la population de Lac-Sergent avec une cote légèrement plus basse?

c) Pour ce qui est des barrages clandestins. Je préférerais honnêtement ne pas avoir à aborder ce sujet, car pour moi, c'est un geste inconcevable qui vient heurter violemment ma conscience écologique, c'est tout à l'opposé des valeurs véhiculées dans mon entourage et que j'entends transmettre à mes enfants.

J'ai peine à croire qu'un promoteur mentionne un tel argument de justification, soit l'élimination des barrages clandestins, alors qu'aucune représailles n'ont été appliquées contre les auteurs de tels gestes de vandalisme environnemental. Le promoteur mentionne même dans une réponse à une question adressée par la commission qu'il connaît la nature illégale de tels gestes et que la ville les a tolérés! Je ne blâme pas les auteurs de ces actes même si je ne peux les approuver. Je crois seulement qu'ils n'étaient pas vraiment conscients des impacts en aval ni même en amont de ces barrages clandestins. Je pense même qu'ils pouvaient ignorer la présence de baigneurs en aval. Seulement les autorités municipales n'ont rien fait pour conscientiser la population ni assurer la sécurité des utilisateurs en aval.

Et là je me perds dans le dédale des responsabilités, qui donc a juridiction en matière de contrôle, pour empêcher ces actes néfastes? Qui peut vraiment intervenir pour assurer la sécurité des gens en aval, de l'environnement et prévenir que des inondations soient provoquées en amont. Ces gestes sont préjudiciables pour tous!

Pour vous donner une idée, de l'ampleur prise par le phénomène, je vous relate un événement de l'été 2002. Fin juillet 2002, lors d'une visite dans le site au pied des cascades, nous avons eu la déplorable surprise de constater que la rivière était pratiquement à sec. Les cascades qui deux jours auparavant étaient très bruyantes, s'étaient tues. Un mince filet d'eau s'infiltrait à travers les pierres. Mes filles m'ont fait remarquer qu'il y avait plein d'écrevisses mortes et d'autres « bibites » (odonates). À ce moment nous avons cru à un phénomène naturel en lien avec la canicule et le réchauffement planétaire, on n'avait jamais vu ça! Pourtant deux jours plus tard, les cascades avaient retrouvé un débit surprenant que je pourrais comparer au débit du mois de mai. J'ai même dû interdire à ma plus jeune fille qui a sept ans de se baigner

seule. Nous avons pensé qu'il y avait eu un méchant orage en haut, mais on était surpris de ne pas en avoir eu connaissance, car le lac n'est pas si loin que ça. Cette situation a perduré plusieurs jours.

Ce n'est qu'à la fin du mois d'août que nous avons appris tout à fait par hasard de la bouche du porte-parole du promoteur qu'il y avait eu construction d'un « gros » barrage clandestin. Ça a été tout un choc, car on ignorait tout du problème qui perdurait depuis plus de 30 ans! J'ai eu très peur à la pensée que mes enfants auraient pu se trouver dans les cascades lorsque l'eau est revenue, j'ai craints pour leur sécurité. Et si l'un des groupes de scouts qui sont venus sur notre propriété au cours des années passées s'y était retrouvé! Le site se prête très bien à la pratique de leurs activités de survie en forêt, auraient-ils été en danger. Rien qu'à y penser j'ai encore des frissons dans le dos.

La destruction de ce « gros » barrage s'est fait sans la supervision d'une personne compétente, par le constructeur lui-même. On parle ici, selon la description que le promoteur nous en a fait, d'un ouvrage de 15 pouces de haut qui retenait 10 pouces d'eau et qui ne laissait pas passer grand chose! Est-ce une procédure normale pour assurer la destruction d'un barrage clandestin? Toujours est-il que même si l'auteur de ce geste a promis de ne pas recommencer, vous comprendrez que j'aie besoin de plus de garanties!

J'espère sincèrement que le recours à de tels gestes ne soit pas la seule alternative envisageable si le projet de construction de barrage qu'on nous offre aujourd'hui doit être retardé pour permettre une meilleure évaluation des impacts ou l'améliorer son acceptabilité par l'ensemble des résidents impliqués. Car vous l'admettez aucune autre alternative ne m'est offerte par le promoteur.

3. POSITION ET ARGUMENTATIONS

J'ai fait, je crois tous les efforts possibles pour un citoyen pour bien prendre connaissance du projet. J'ai lu toute la documentation disponible sur le site Internet, je me suis présentée à trois reprises au bureau de la Ville de Lac-Sergent pour consulter des documents et discuter avec le porte-parole du promoteur de certains aspects que l'étude d'impact avait peu ou pas abordés. Ces discussions se sont avérées très informatives.

J'ai consulté par téléphone plusieurs des intervenants, experts, qui ont questionné le projet au début pour comprendre la raison et les implications de leur questionnement. J'ai aussi mis à contribution mon réseau d'amis qui travaillent en environnement: biologistes, techniciens de la faune, techniciens en environnement, qui m'ont aidés à soulever des questions et à réaliser la valeur et la qualité environnementale de mon milieu de vie; ils sont venus visiter la rivière chez moi.

J'ai parlé avec l'opérateur du barrage du Lac Sept-Iles pour comprendre ce qu'implique la gestion d'un barrage à la décharge d'un lac. J'ai aussi au cours de mes démarches, réussi à impliquer la Ville de Saint-Basile et plusieurs citoyens propriétaires riverains de la rivière. Plusieurs rencontres et discussions nous ont permis de partager nos inquiétudes et nos informations, ainsi que d'exprimer nos opinions personnelles. J'ai contacté d'anciens résidents et utilisateurs, pêcheurs et trappeurs de la rivière, pour mieux connaître la faune et l'histoire de la rivière.

J'ai aussi participé activement à la période de questions au cours de ces audiences publiques. Je considère donc être très consciente des enjeux écologiques et sociaux que sous-tendent un projet comme celui qu'on nous propose aujourd'hui. Mon opinion et ma position de même que mes suggestions sont basées sur une réflexion approfondie et sincère et un réel souci de trouver un terrain d'entente pour ceux qui auront à vivre avec « l'après-projet ».

Et je dis non, non à un projet qui met en danger un environnement écologique de grande qualité, qui affectera grandement la qualité de vie de ma famille, mes amis, voisins, visiteurs et ce sans

aucun impact environnemental positif à offrir en contre partie pour le promoteur. Nous n'avons rien à gagner dans ce projet et trop à perdre.

Je n'accepterai jamais un projet qui diminuera de façon significative l'usage récréatif lié à la présence ou l'apparence de la rivière, ni qui mettra en péril son intégrité écologique.

4. SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES

Je suis cependant sensible à la problématique vécue par les citoyens de Lac-Sergent. Je comprends leur désir d'améliorer leur qualité de vie ou de la conserver, c'est le même désir qui motive mon intervention aujourd'hui. Il me semble donc important d'en arriver à faire des compromis car la situation actuelle doit être améliorée pour les gens de Lac-Sergent sans nuire à ceux de la décharge. Donc, je me risque à faire des propositions qui pourraient peut-être nous permettre d'assurer l'harmonie dans les deux milieux.

D'abord, les modifications de débits étant un des principaux irritants pour les gens de la décharge, ne pourrait-on pas penser à la réalisation d'un ouvrage qui n'impliquerait pas de modifications de niveau d'eau durant la période estivale, mais seulement à l'automne? Une sorte de seuil qui maintiendrait le niveau du lac acceptable sans risquer de provoquer des inondations importantes en été. On devrait quand même envisager des variations de niveau, mais moins importantes pour le lac. La cote visée dans le projet pour le niveau du lac est-elle négociable? Si on parle d'un niveau un peu plus bas, peut-on espérer que nos experts s'attellent à la conception d'un projet moins coûteux, plus sécuritaire, plus facile à gérer et à construire, qui ne restreindrait pas la circulation des poissons.

Je suis consciente que tout ouvrage nécessitant un contrôle manuel, est vulnérable. Une supervision serrée doit être assurée pour éviter qu'une erreur humaine ne provoque une catastrophe écologique. Je doute que la ville de Lac-Sergent dispose des ressources nécessaires pour assurer la sécurité de l'environnement et des gens en aval, il n'y a pas d'inspecteur municipal en poste à temps plein. De plus, je n'ai pas confiance dans leur capacité de gestionnaire de barrage étant donné qu'ils nous ont prouvé en tolérant les harrages clandestins au

cours des années passées qu'ils ne se souciaient pas des impacts en aval. Les experts du centre d'expertise hydrique auront beau établir un plan de gestion à toute épreuve, ils ne seront pas là lors des opérations et pour surveiller les vandales. Il faut vivre avec le passé... et garantir l'avenir!

Donc, je suggère, s'il y a construction d'un ouvrage de régulation de niveau d'eau, qu'il ne permette pas de varier le niveau en été. S'il est possible écologiquement d'abaisser le niveau en hiver, que cela se fasse sous la supervision conjointe de la Ville de Saint-Basile et de celle de Lac-Sergent. Il resterait à évaluer les impacts de la vidange du lac à l'automne sur les milieux en aval, mais comme la baisse du niveau serait moins importante étant donné que le lac serait moins haut au départ, on peut sans doute croire à des impacts moins forts. On peut même envisager des mesures pour protéger les frayères en aval et préserver l'habitat de la truite et des autres organismes vivants. Peut-être que le barrage impliquera aussi des réaménagements en aval. Il manque trop de données pour permettre d'évaluer précisément les impacts environnementaux sur le milieu de la rivière, aussi une véritable étude devrait être réalisée. Peut-on penser à un partenariat avec une université ou autre institution pour permettre d'en diminuer les coûts, ça vaudrait sûrement la peine de faire des démarches. Vous pouvez être assuré de l'entière collaboration des résidents de la décharge pour permettre l'accès au territoire et faciliter la collecte de données.

Quant au résidents du segment de la décharge situés en aval du barrage et qui veulent un accès plus facile au lac, je me demande si on a besoin de draguer la décharge sur toute sa longueur et sa largeur pour satisfaire à leurs besoins. On parle ici de petites embarcations, ne peut-on pas seulement « tasser » un peu de pierres sans trop perturber ce segment et réduire ainsi les travaux nécessaires, leurs coûts et leurs impacts. Ne peut-on penser à la réalisation d'un petit chenal à même la décharge? A-t-on étudié cette alternative?

5. CONCLUSION

En tant que résidente permanente de la décharge, je refuse d'assumer tout le côté négatif d'un tel projet. Il n'y a pas, même après un examen détaillé du projet, de situation d'urgence qui mettent la vie de citoyens du lac en danger. Seules des installations septiques mal zonées et des quais sont menacés par les variations saisonnières de niveau. Il n'y a pas non plus de « problèmes » en aval causés par la rivière, que le barrage propose de solutionner. Je peux comprendre l'intérêt que les résidents riverains du lac portent à leur plan d'eau, mais le projet ne promet même pas de remplir le mandat qu'on prétend lui confier, soit diminuer la pollution du lac en réduisant les inondations et maintenir son niveau. D'autres solutions seraient plus efficaces : gestion des installations septiques et renaturalisation des berges.

Le seul bénéfice certain que les résidents du lac en tireront, c'est l'augmentation des activités récréatives nautiques...mais à quel prix! Au dépend de la perte de jouissance de la rivière par les résidents de la décharge et ses autres utilisateurs. Au risque également de perturber un écosystème sain et très diversifié; en fait en altérant la qualité de vie des résidents en aval.

Au dépends aussi peut-être de leur propre lac, car tel que mentionné dans les réponses aux questions posées par la commission, certaines de ces activités, comme les bateaux à moteurs peuvent avoir un impact négatif sur la faune du lac. On parle aussi de renaturaliser les berges, la hausse permanente du niveau d'eau en été ne risque-telle pas de rendre les jeunes plantations plus vulnérables à l'impact des vagues produites par les bateaux?

Comme le projet présenté par le promoteur n'est pas acceptable sous sa forme actuelle, il faut envisager d'autres solutions sinon les risques que des conflits éclatent sont très réels. Je propose aussi la formation d'un comité de vigilance environnementale, composés de citoyens crédibles et soucieux d'améliorer les relations et le respect entre les deux communautés, qui malgré leur proximité géographique se connaissent peu.

J'espère que le promoteur fera preuve d'ouverture et d'empathie par rapport aux inconvénients que j'apprends si l'ouvrage est réalisé tel que proposé. On a obtenu peu d'information de la

part du promoteur et au cours de la période de questions, quant à la valeur écologique et récréative de la rivière. Le promoteur dans son étude d'impact, décrit la rivière comme un obstacle à la faune! Et évite de parler des usages récréatifs présents. Les experts ne s'y laisseront pas trompés, mais les citoyens ordinaires eux n'ont pas de données pour se faire une idée juste de la qualité de ce milieu. Aussi les citoyens de Lac Sergent sont probablement surpris que j'insiste tant pour protéger ma rivière, mais je peux vous assurer qu'elle en vaut la peine, je le sais je la côtoie depuis 17 ans.

À l'heure de la mise en place de la nouvelle politique nationale de l'eau présentée par le gouvernement du Québec en grande pompe, il faut éviter de répéter les erreurs du passé. À l'heure de la gestion par bassin versant on ne peut plus permettre, comme cela s'est fait dans les années 60, que les communautés des lacs s'accaparent les ressources d'eau sans se préoccuper des communautés en aval. Je ne veux pas de mesures d'atténuation, car il s'agit en fait d'inconvénients maquillés.

Le lac Sergent fait partie du bassin versant de la rivière Portneuf, on n'a même pas mentionné la présence de barrages en aval sur cette dernière, ni la nécessité de prendre en considération la présence d'un autre ouvrage de régulation au lac Sept-Îles. Les deux décharges se rejoignent dans le rang Ste-Madeleine à Saint-Basile; à cet endroit, il y a une zone inondable identifiée!

On n'a pas tenu compte aussi de la présence d'une borne fontaine sèche, dans la décharge de la rivière, destinée à assurer la protection des résidents en cas d'incendie. On parle ici de sécurité publique.

Quand vous les spécialistes et les membres de la commission repartirez chez vous, c'est nous, tant les gens de la décharge que ceux du lac, qui auront à vivre avec vos conclusions; et après nous, nos enfants. On parle ici d'un projet qui aura des répercussions à très long termes. Je tiens à laisser en héritage à mes quatre enfants une rivière aussi belle qu'ils l'auront connu dans leur enfance et puissent-ils savoir l'apprécier autant que moi. Puissent-ils aussi disposer de moyens pour la protégée des assauts de l'urbanisation!

Annexe1

Débits dans la décharge :



Pont,aval Tour-du-lac-sud, sept 2002, au plus bas de la saison.

Selon le promoteur environ 100l/s de débit



Cascades section 19 , début sept, au plus bas même jour que la photo précédente. Est-ce le débit qu'on nous réserve?

Débits dans la décharge(suite)



Cascades section 19. 27 juillet 95. Débit en conditions naturelles



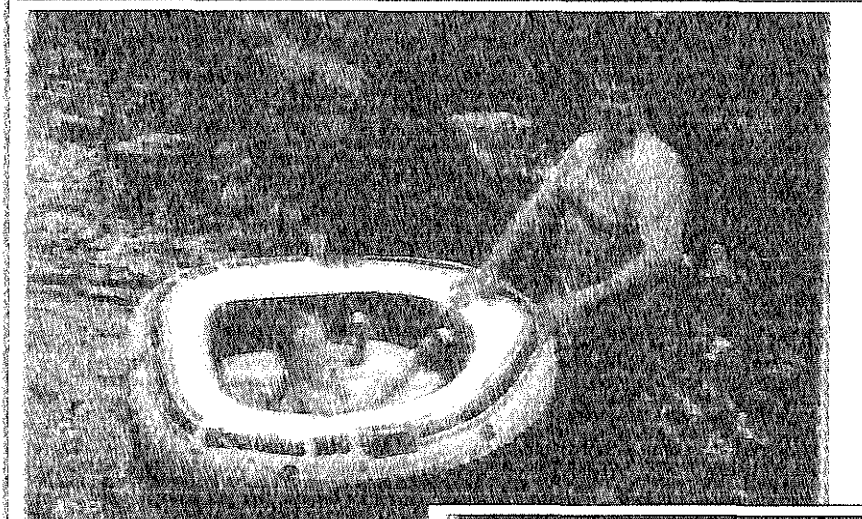
Cascades section 19. Août 1999. Débit naturel



Cascades section 19, août 2001, débit en saison normale , pas de sécheresse...

ANNEXE 2

Activités récréatives :



Août 1998



Août 1998. descente en tube.



Baignade, section 19. La petite fille au centre se tient sur une grosse pierre de 3 pi. de haut. Fosse à 30m en bas des cascades.

Activités récréatives (suite)



Baignade section 19, fosse au pied des cascades. Août 1999.



Baignade. Pied des cascades, section 19. Août 1999.

Activités récréatives(suite)



Pêche juin 98



Pêche Juin 1992.



Tortue serpentine à proximité de la rivière.



Pêche août 2001

Activités récréatives (suite)



Halte sur l'îlot au pied des cascade section 19



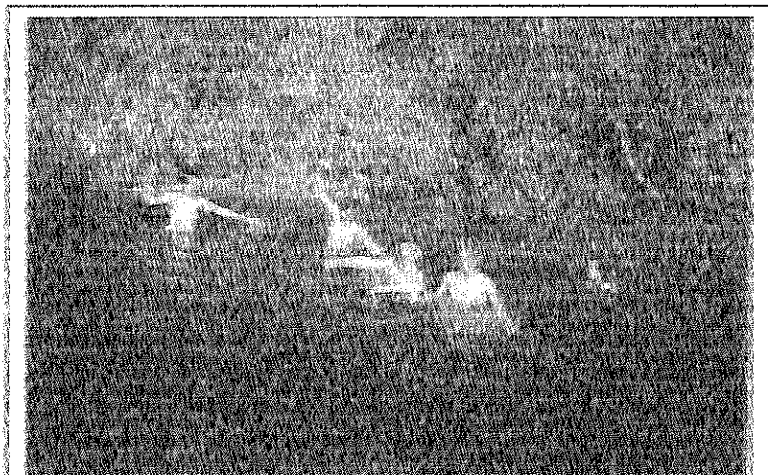
Halte sur l'îlot au pied des cascades



Rencontre sur l'îlot au pied des cascades

ANNEXE 3

Section 22 - 23 selon DAI



Baignade et bataille de boules d'argile. Fond très argileux et très changeant d'une saison à l'autre. Juin 2000



Végétation sur les rives inondables. Juillet 1995



Borne fontaine sèche en bordure du rang Ste-Madeleine, Saint-Basile. 3 novembre 2002.